

Fiche d'information

SCFP

Changements aux services de garde en Ontario

janvier 2015

Le secteur des services de garde de l'Ontario a été confronté à d'importants changements, dont une nouvelle formule de financement qui pourrait affecter les subventions destinées aux salaires dans les services de garde, une nouvelle loi, l'implantation du Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein, une augmentation du salaire des éducatrices en garderie et la fermeture de plusieurs garderies municipales.

Tous ces changements ont lieu pendant une conversation nationale sur l'avenir des services de garde au Canada dans le cadre de laquelle au moins un parti a inscrit la création d'un programme national de services de garde à sa plate-forme électorale en prévision de l'élection de 2015. En ce moment plus que jamais, nous devons nous engager auprès de nos collègues de travail, des parents, des familles, des amis et de la collectivité dans le dossier de l'avenir des services de garde en Ontario et au Canada. Repensons les services de garde. Il existe une meilleure façon de faire.

De l'argent pour les salaires

C'est le 19 janvier 2015 que le gouvernement provincial a annoncé les détails des augmentations de salaire qui seront accordées aux éducatrices en garderie. Toutes les éducatrices en garderie admissibles en date du

1^{er} janvier 2015 toucheront une augmentation de salaire de 1 \$ l'heure. Les membres du personnel admissibles sont les éducatrices de la petite enfance autorisées, le personnel du programme, les superviseurs et les fournisseurs de services de garde en résidence privée. Les membres du personnel des garderies ne doivent pas gagner plus de 26,27 \$ pour être admissibles à cette augmentation de salaire. Nous publierons d'autres informations sur cette augmentation de salaire dès qu'elles seront disponibles.

Formule de financement

En 2013, le gouvernement provincial a modifié la façon dont le secteur des services de garde est financé. En vertu de la nouvelle formule de financement les subventions salariales (p.ex. les subventions pour les augmentations de salaire, les subventions directes au fonctionnement) pourraient être diminuées ou éliminées. De plus, certaines municipalités touchent plus d'argent alors que d'autres en reçoivent moins. Pour celles qui reçoivent moins de financement, un fonds de stabilisation de 346 millions sur 4 ans a été créé, mais ce financement compensatoire prendra fin en 2015, laissant certaines municipalités dans une situation financière difficile.

La nouvelle formule de financement alloue des sommes aux gestionnaires de services municipaux regroupés (GSMR) et aux Conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS), les organisations qui distribuent l'argent aux garderies pour trois domaines :

- La prestation des services de base – incluant les subventions à l'exploitation, l'équité salariale et les subventions.
- Fins spéciales – de petites subventions destinées aux populations autochtones, rurales ou francophones.
- Dépenses en capital secondaires – rénovation des infrastructures.

Le nouvelle formule alloue le financement aux municipalités sur la base d'éléments comme la population d'enfants, le taux de pauvreté, le niveau d'éducation, le nombre de cas référés à l'aide sociale et le coût de la vie.

En vertu de cette nouvelle formule, il n'existe plus de subvention dédiée aux salaires. L'ancien modèle de financement assurait le paiement d'un montant pouvant aller jusqu'à 9,533 \$ par année pour le salaire et les avantages sociaux de tous les équivalents temps plein. Ainsi, les GSMR et les CADSS pourraient choisir de redistribuer ou d'éliminer les subventions aux salaires.

Au cours des mois à venir, nous récolterons des informations sur la façon dont les 47 GSMR ou CADSS font face à ce changement.

Fermetures de garderies

Plusieurs garderies sont menacées de fermeture. Il existe plusieurs raisons à cette situation, notamment le sous-financement chronique des services de garde. Toutefois, un nouvel élément a fait son entrée dans l'équation ; les pressions financières engendrées par l'arrivée du Programme

d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein (PAJETP). Les centres qui n'accueillaient que des enfants de 4 et 5 ans ont été dans l'obligation d'embaucher du personnel supplémentaire et d'acheter de nouveaux équipements afin d'accommoder les enfants en bas âge.

Bien que la province ait annoncé qu'elle mettrait à la disposition des garderies communautaires et municipales affectées par cette transition un fonds de stabilisation, le financement accordé a été insuffisant. Aujourd'hui, de nombreuses garderies luttent pour leur survie alors qu'elles tentent d'offrir des services à des jeunes enfants, des services considérablement plus coûteux que ceux qui sont offerts aux 4 et 5 ans.

Les garderies municipales sont particulièrement menacées de fermeture dans les localités qui, en vertu de la nouvelle formule de financement, touchent moins d'argent. Les Conseils municipaux de Sault Ste Marie et Thunder Bay envisagent la fermeture de leurs garderies et les villes de Sudbury, Chatham-Kent et Lambton County ont déjà tenu un vote favorable à la fermeture de leurs garderies. Ces fermetures s'ajoutent à toutes celles que la province a connues au cours des dernières années, notamment à Windsor, Peel et Kingston. Ces garderies assurent leadership et innovation dans le secteur des services de garde et souvent un soutien important aux collectivités plus difficiles à desservir et ayant de plus grands besoins. Les services de garde municipaux répondent souvent à des besoins spécifiques identifiés par les communautés, comme des horaires atypiques ou des services aux enfants ayant des besoins particuliers. Nous devons nous assurer que tous nos centres de services de garde municipaux et sans but lucratif demeurent ouverts et adéquatement financés.

Les services de garde assurés par des grandes entreprises

L'expérience de l'Australie et du Royaume-Uni dans le domaine des grandes bannières de services de garde a démontré que lorsque la grande entreprise domine, les frais exigés des parents explosent et les gouvernements sont tenus de faire d'importants déboursés pour assurer une marge de profit confortable aux actionnaires. En 2012-2013 en Ontario, les places en garderie à but lucratif représentaient 24 % des places en garderies accréditées. Nous devons nous assurer que nos dirigeants élus investissent dans des services de garde publics et sans but lucratif.

Changements à la loi sur les services de garde

La Loi 10, la *Loi sur la modernisation des services de garde d'enfants* a été adoptée en troisième lecture en décembre 2014. Cette loi a considérablement modifié la réglementation des services de garde. La loi a augmenté le fardeau réglementaire et la surveillance des services de garde à domicile non-accrédités, en augmentant les amendes en cas d'infractions et en permettant à la province de procéder à la fermeture immédiate d'une garderie lorsque la sécurité des enfants est en jeu. La loi a aussi permis une augmentation du nombre d'enfants pouvant être accueillis chez un fournisseur de service de garde à domicile, nombre qui est passé de 5 à 6. La loi a aussi modifié la *Loi sur l'Éducation* de façon à assurer que les conseils scolaires offrent des programmes avant et après les classes pour les enfants de 6 à 12 ans, là où la demande le justifie.

Si ces changements législatifs ont été bien accueillis, le SCFP Ontario, dans son mémoire et sa présentation, a clairement fait savoir au comité qu'une augmentation des restrictions et des normes imposées aux garderies non-

accréditées ne constitue pas une solution de remplacement à un système de services de garde d'enfants accessibles et de grande qualité.

Il est probable que cette nouvelle loi sera suivie d'une révision de la réglementation. Il sera important pour les membres du SCFP de s'assurer que ces règlements contribuent à la prestation de services de garde de qualité.

Ce que vous pouvez faire

Compte tenu de tous les changements survenus dans le secteur des services de garde en Ontario, il est plus important que jamais de travailler à la mise en œuvre d'un système de services de garde d'enfants universel, accessible, de haute qualité et financé par le public. Agissez pour les services de garde aujourd'hui :

- Organisez une conversation de cuisine sur les services de garde avec les membres de votre section locale, vos amis, votre famille ou des membres de votre collectivité. Pour en savoir plus, rendez-vous sur : www.garderiespubliques.org.
- Faites des démarches auprès des organisations de défense des services de garde de votre région (Coalition ontarienne pour des meilleurs services éducatifs à l'enfance, groupes de parent). Il peut y avoir des occasions de collaboration.
- Appelez ou rencontrez vos députés et votre conseiller municipal afin de discuter de services de garde :
 - **Fédéral** : faites-lui savoir que vous voulez que la création d'un programme national universel de services de garde fasse partie du programme électoral de tous les partis en prévision de l'élection

- fédérale prévue pour l'automne prochain.
- **Provincial** : demandez-lui de militer pour un meilleur financement de stabilisation dans le secteur afin d'assurer que les garderies municipales et sans but lucratif demeurent en opération. Demandez-lui de s'engager à maintenir les subventions destinées aux salaires qui constituent une importante source de revenu pour les éducatrices en garderie, un
- domaine d'emploi à prédominance féminine où les travailleuses sont mal rémunérées.
- **Municipal** : demandez-lui de s'engager à maintenir les garderies municipales ouvertes et à préserver le modèle de distribution des subventions destinées aux salaires des éducatrices en garderie.

SR/sc/sep491
26 janvier 2015